



## CANTON DE L'ISLE-ADAM

### VILLE DE L'ISLE-ADAM

Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2010

ARRONDISSEMENT DE  
PONTOISE

## COMPTE RENDU

L'an deux mille dix, le jeudi 1<sup>er</sup> juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

**Étaient présents :** M. HUBERT TARDIF - MME CHANTAL VILLALARD - - M. JEAN-DOMINIQUE GILLIS — M MICHEL PASSANT - MME ELODIE THABOUREY - M. ALPHONSE PAGNON – MME ANNIE PARAGE - MME JULITA SALBERT –M. MICHEL VRAY - MME MARTINE LEONHARDT – MME DANIELE DEBOUT– M. ALAIN PINTE – MME ANNICK PETILLON - M. YVES TRÉZIÈRES – MME AGNES TELLIER – M. THIERRY MALHERBE - MAD. ARMELLE CHAPALAIN - MME ALEXANDRA GILLARDIN – M. FRANÇOIS DELAIS – MME MARYVONNE MAZERI – M. JEAN-MARIE MIRALLES - MME YVETTE LE GALLO — MME DANIELE THIBAUT - MME MICHELE RENOU – MME MARIE-VIOLAINE GABUT

<b><u>ABSENTS REPRESENTES :</u></b>	M. PHILIPPE LEBALLEUR	POUVOIR A M. AXEL PONIATOWSKI
	MME DANIELLE PORTHE	POUVOIR A MME CHANTAL VILLALARD
	MME CLAUDINE MORVAN LEBREC'H	POUVOIR A M. ALPHONSE PAGNON
	M. ERIC FROMANT	POUVOIR A M. HUBERT TARDIF
	M. FRANÇOIS CRIGNON	POUVOIR A MME ANNIE PARAGE
	M. KAMEL GHEMMOUR	POUVOIR A MME DANIELE THIBAUT

**ABSENT :** - M. ALAIN DEBRETAGNE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME JULITA SALBERT

---

Le procès verbal de la séance du 20 MAI 2010 est adopté à l'unanimité, sans observation.

#### ↳ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

A la demande de monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour de la séance et accepte l'ajout :

- Ajout du point n°19 – Vente du 2 rue Dambry
- Ajout du point n°20 – Tarification entrées de la plage aux communes de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts
- Ajout du point n° 21- Cession à titre gratuit d'équipement de sauvetage

#### ↳ **INFORMATIONS DU MAIRE**

##### **Cérémonies**

Dimanche 4 juillet

- \* **Grand prix cycliste** - Quartier de Nogent
- \* **15<sup>ème</sup> édition des Duels Adamois** par la troupe du CREATIF  
Parc Manchez à partir de 15 heures –

Jeudi 8 juillet

- \* **Sortie à la mer** organisée par le Centre Social pour tous

Mardi 13 juillet

- \* **Spectacle Pyrotechnique** sur le thème Michaël Jackson – rendez vous aux étangs de la Garenne à partir de 23 h 15 suivi d'un bal au kiosque du lycée

Mercredi 14 juillet	<b>*Spectacle en liberté</b> - Quartier de Nogent organisé par le Comité des Fêtes
Samedi 4 septembre	<b>* Forum des Associations</b> - Centre sportif Amélie Mauresmo
Dimanche 12 septembre	<b>* Marché de l'Art</b>

### **Informations Générales**

**Séjours en centres de Vacances d'été – les inscriptions pour les 30 places disponibles sont complètes**

**Ouverture d'une classe à l'école maternelle Dambry**

### **Informations Techniques**

**Signalétique de la ville** – le piquetage est déjà réalisé et l'opération sera terminée fin septembre.

**Clôture du prieuré** – les travaux ont débutés – actuellement l'ouverture et la fermeture sont faites par un agent communal, un système d'ouverture et de fermeture automatique va être mis en place, avec possibilité d'ouverture de l'intérieur si besoin. Reprise des pilasses – trottoirs, sous-bassement et éclairage.

**Puits du stade** – le puits est creusé – les essais ont été réalisés avec succès il reste à créer la dalle pour poser la pompe et les raccordements aux réseaux d'arrosage automatique. Il sera totalement opérationnel au plus tard en août.

**Port Fluvial** – Information.

En projet depuis 32 ans, la décision finale sera prise courant l'été. Une proposition intéressante a été faite par un groupe immobilier. La difficulté était le risque financier de plusieurs dizaines de millions d'euros. Une fois la décision finale prise, une réunion publique sera organisée pour présenter le projet aux adamois. Les V.N.F. voient le projet favorablement puisqu'il sera réalisé à l'intérieur des terres et non sur la rivière ce qui aurait perturbé la circulation des péniches. Le port sera réalisé au bout du stade, avec la possibilité de création d'une centaine d'anneaux. Une écluse sera réalisée, le coût en sera important du fait de la différence de niveau, un petit hôtel, des commerces, des logements pour moitié individuels et pour moitié collectifs avec une exigence de 15 % de logement sociaux.

### **POINT N°1 – DECISIONS DU MAIRE – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT**

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire 27/2010 à 40/2010 prises en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### **Décision n° 27-2010**

autorise la signature de l'avenant n°1 relatif au contrat de maintenance de la balayeuse de voirie, ayant pour objet de modifier le mode de facturation sur la nouvelle base de factures établies trimestriellement à terme échu en remplace d'une périodicité de facturation mensuelle

### **Décision n°28-2010**

Contracte auprès du DEXIA Crédit Local, pour financer les dépenses d'investissement 2010, un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 462 500 €
- durée : 15 ans
- échéances : trimestrielle
- remboursement : échéances constantes
- taux fixe : 2,24 %

et signe le contrat et les documents bancaires entre le Dexia Crédit Local et la ville.

### **Décision n°29-2010**

Contracte auprès du DEXIA Crédit Local, pour financer les dépenses d'investissement 2010, un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 20 000 €
- durée : 15 ans
- échéances : trimestrielle
- remboursement : échéances constantes
- taux fixe : 3,33 %

et signe le contrat et les documents bancaires entre le Dexia Crédit Local et la ville.

### **Décision n°30-2010**

Contracte auprès du DEXIA Crédit Local, pour financer les dépenses d'investissement 2010, un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 287 500 €
- durée : 15 ans
- échéances : trimestrielle
- remboursement : échéances constantes
- taux fixe : 2,24 %

et signe le contrat et les documents bancaires entre le Dexia Crédit Local et la ville.

### **Décision n°31-2010**

Dans le cadre de l'organisation, le 13 juillet 2010, d'un spectacle pyrotechnique ainsi qu'un bal à l'issue du spectacle son et lumières, attribution du marché à la société SYSTEM EVENT – ZA La Pépinière – 1, rue des 40 Arpents - 78220 VIROFLAY - pour un montant de 37.626,00 €HT, soit 45.000,70 €TTC.

### **Décision n°32-2010**

Dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Martin, édifice Classé,  
Attribution du lot n°8 (nettoyages de finition) à la société ILE DE France ASSAINISSEMENT pour un montant de 16.015,88€HT (soit 19.154,99€TTC) et signature des pièces contractuelles correspondantes

### **Décision n°33-2010**

Dans le cadre des travaux de rénovation du portail et de la clôture du Parc du Prieuré, nécessitant des interventions sur les VRD, l'électricité et l'éclairage, ainsi que des travaux de maçonnerie et de serrurerie, d'attribution des lots 1 à 3 selon les modalités suivantes :

- lot n°1 (VRD, électricité et éclairage) à la société ESC Bâtiment pour un montant de 26.870,00 €HT (soit 32.136,52 €TTC),
  - lot n°2 (Maçonnerie) à la société ESC Bâtiment pour un montant de 20.095,00 €HT (soit 24.033,62 €TTC),
  - lot n°3 (Serrurerie) à la société LEMAIRE-TRICOTEL pour un montant de 17.891,00 € HT (soit 21.397,64 €TTC)
- et signature des pièces contractuelles correspondantes

### **Décision n°34-2010**

Signature, avec la société EXAGONE -1 à 5 rue Michel Carré – 95104 ARGENTEUIL Cédex, du contrat de location, pour l'entretien des bassins de la plage, d'un ROBOT Expert, sur la période du 15 Juin au 15 septembre 2010 pour un montant total de 3 512.65 €TTC (2937 €HT) payable mensuellement

### **Décision n°35-2010**

Considérant la réforme du matériel inutilisable et usagé et par conséquent la nécessité de procéder à sa destruction et à sa sortie de l'état de l'actif, **accepte** la destruction du matériel ci-dessous indiqué et sa sortie de l'état d'actif, à savoir :

- 1 remorque Deves voirie – année 1998
- 2 tarières Rabaud année 1999 – type 706B4411818
- 3 aspirateurs à feuilles Honda – année 1998
- 4 souffleurs Stihl BR 400 – année 1997
- 5 souffleurs Stihl BR 400 année 1998
- 6 souffleurs Stihl BR 500 année 2004
- 7 tronçonneuses ECO CS 3000 – année 1999
- 8 tronçonneuses ECO CS 3004 – année 1998
- Un tracteur John Deere Type 455 – mis en destruction par la société JARDINS LOISIRS à LAIGNEVILLE – 60290 – 1373 rue du 8 mai 1945
- Une tondeuse John Deere 1145 reprise en l'état pas la société SART DUPORT à BAILLET EN France – 95560 – La Croix Verte

### **Décision n°36-2010**

Signature d'une convention entre Madame Noémi BLOIT- 61 rue Saint Sabin – 75011 PARIS et le Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq 46 grande rue à l'Isle Adam 95290, définissant les modalités de dépôt gratuit d'œuvres lui appartenant,

### **Décision n°37-2010**

Signature d'une convention entre Monsieur Jean-Philippe Marchais- 15 avenue du Pré des Pères – 24300 NONTRON et le Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq 46 grande rue à l'Isle Adam 95290, définissant les modalités de dépôt gratuit d'œuvres lui appartenant,

### **Décision n°38-2010**

Dans le cadre d'un partenariat avec un prestataire spécialiste du démarchage publicitaire pour la préparation de sa revue municipale « Regards de L'Isle-Adam », de l'année 2010, signature d'une convention avec la société LMC Conseil précisant les modalités de mise en œuvre du démarchage publicitaire le prix à régler à la commune par les annonceurs étant fixé en fonction d'une grille tarifaire, dont le détail est le suivant :

Format	Prix de vente H.T.	Suppléments
1 page	1.500,00	
1/2 page	825,00	
1/3 de page	625,00	
1/4 de page	450,00	
1/6 de page	325,00	
1/8 de page	250,00	
1/12 de page	160,00	
4 <sup>ème</sup> de couverture		+ 30%
3 <sup>ème</sup> de couverture		+ 20%

### **Décision n°39-2010**

Autorise la vente de produits dérivés au centre d'art Jacques Henri Lartigue de la Ville de L'Isle-Adam et en fixe les tarifs

### **Décision n°40-2010**

signe avec le groupe CREDIPAR trois contrats de location longue durée pour des véhicules PEUGEOT Partner Confort Hdi 75 cv affectés à la Régie Bâtiment pour 40.000 km sur une période de 48 mois, pour un montant mensuel de 255,45 € TTC, en remplacement de ceux dont les contrats de location arrivent à échéance,

### **POINT N°2 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET VILLE – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT**

**Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 4 voix contre**

**approuve** la décision modificative n°2 de la Ville, pour une somme de : 200 141 € répartie comme suit :

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes = ..... 196 188 €

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes = ..... 3 953 €

### **POINT N°3 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PLAGES – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT**

**Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 4 voix contre**

**approuve** la décision modificative n°2 de la plage pour l'exercice 2010, ainsi qu'il suit :

- Section d'Investissement : - Chapitre 20 - Nature 2031 – fonction 414 - 3 800 €
- Chapitre 21 – Nature 2188 – Fonction 414 – 1 600 €
- Chapitre 23 - Nature 2313 – Fonction 414 - + 3 800 €
- Chapitre 23 – Nature 2315 – Fonction 414 - + 1 600 €

**POINT N°4 – INDEMNITE DE SINISTRE – HUBERT TARDIF**

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité

**Accepte** le remboursement d'une indemnité de sinistre d'un montant de 17 830,55 € correspondant au remboursement de la cotisation dommage ouvrage suite à l'incendie de l'école Jean de la Fontaine

**POINT N° 5 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE – CHATEAU CONTI – DEUXIEME TRANCHE – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT**

**Le Conseil Municipal** par 28 voix pour et 4 abstentions

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention auprès de l'Assemblée Nationale dans le cadre de la deuxième tranche des travaux du château Conti.

**POINT N°6 - CONTRAT DEPARTEMENTAL 2010 / 2013 – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **approuve** le programme de travaux prévus dans le cadre du contrat départemental 2010 / 2013 et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

**POINT N°7 - GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL – MISE EN PLACE DES HORAIRES VARIABLES – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**décide** d'appliquer au personnel administratif de la ville, le règlement fixant la mise en place d'horaires variables.

**POINT N°8 – MODIFICATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE POUR LA FILIERE SPORTIVE – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT**

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité

**Approuve** la modification de 50 % à 100 % la règle d'avancement de grade sur la fixation des taux de la filière sportive

**POINT N°9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité

**approuve** la modification du tableau des emplois pour tenir compte des suppressions et des créations d'emplois pour différents motifs

**POINT N°-10 – PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES POLICES MUNICIPALES DES COMMUNES - RAPPORTEUR JEAN-DOMINIQUE GILLIS**

↳ **Le Conseil Municipal**, par 28 voix pour et 4 abstentions,

**autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Général du Val d'Oise pour les participations aux charges de fonctionnement occasionnées par l'extension des forces de police municipale au titre de l'exercice 2009.

**POINT N°-11 – TARIFS DES PRESTATIONS SCOLAIRES – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT**

**Le Conseil Municipal** fixe par 28 voix pour et 4 voix contre

Les tarifs applicables à compter de septembre 2010 pour les différentes prestations scolaires

POINT N°-12 – CESSION PAR LA VILLE DES PARCELLES S188 VOLUME BATI ET AS 189 POUR PARTIE, SITUÉES AU 14 RUE SAINT LAZARE – RAPPORTEUR HUBERT TARDIF

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

Accepte la vente de la propriété bâtie dont la ville est propriétaire sur la parcelle AS 188 ainsi que d'un lot issu de la parcelle AS 189, situés 14 rue Saint Lazare.

POINT N°-13 – ACQUISITION AMIABLE PAR LA VILLE DE LA PARCELLE AW 409 APPARTENANT A LA SOCIETE SNC FRANCE TERRE – L'ISLE ADAM – RAPPORTEUR JEAN DOMINIQUE GILLIS

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

Accepte l'acquisition auprès de la société SNC .France Terre L'Isle Adam des terrains AW n° 409 d'une contenance de 1527 m<sup>2</sup> et AX 400-403-404-405-406-407-408 d'une contenance de 22 m<sup>2</sup> et décide de transférer d'office et sans indemnité dans le domaine public communal, le réseau d'assainissement des eaux pluviales et usées, les installations d'éclairage public et les place de stationnement longitudinales.

POINT N°-14 – ACQUISITION AMIABLE PAR LA VILLE DU LOT B CADASTRE SECTION AC 350 APPARTENANT A LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F – RAPPORTEUR JEAN-DOMINIQUE GILLIS

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

Accepte l'acquisition auprès de la société immobilière 3F du terrain lot B section AC 350 d'une contenance de 627 m<sup>2</sup> et décide de transférer d'office et sans indemnité dans le public communal le réseau d'assainissement, les eaux pluviales et d'autre ouvrage annexes liés à la rue.

POINT N°-15 – CONVENTION D'UTILISATION ENTRE LA VILLE DE L'ISLE ADAM, LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES 3 FORETS ET L'HARMONIE INTERCOMMUNALE – RAPPORTEUR ALPHONSE PAGNON

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

Accepte la convention à intervenir avec la communauté de communes et l'harmonie intercommunale pour la mise à disposition par la ville au bénéfice de l'harmonie de locaux attenants au Château Camus, rue Chantepie Mancier et au versement d'une subvention par la communauté de communes pour que l'harmonie puisse y effectuer les travaux nécessaires.

POINT N°-16 – CONCESSION DU MARCHÉ – COMPTE D'EXPLOITATION 2009 – RAPPORTEUR HUBERT TARDIF

**Le Conseil Municipal**

Prend acte du rapport d'activité établi par la société Lombard et Guérin titulaire du marché de concession des marchés de la ville, pour l'année 2009.

POINT N°-17 – SYNDICAT TRI-OR – RAPPORT D'ACTIVITES 2009 – RAPPORTEUR HUBERT TARDIF

**Le Conseil Municipal**

Prend acte du rapport d'activités de l'exercice 2009 du syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères TRI-OR, pour l'exercice 2009.

POINT N°-18 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION PRISME ET NUANCES ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA DEUXIEME BIENNALE DE L'AQUARELLE – RAPPORTEUR ALPHONSE PAGNON

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

Accepte le versement d'une subvention complémentaire de 300 euros à l'association Prisme et Nuances et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir pour l'organisation de la deuxième biennale de l'aquarelle par la dite association.

POINT N°-19 – VENTE DU 2 RUE DAMBRY (DIT LOGEMENT DES INSTITUTEURS) – RAPPORTEUR HUBERT TARDIF

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**accepte** la vente de l'immeuble du 2 rue Dambry, au profit de la société Immobilière 3F, d'accepter le versement d'une subvention par la ville au titre de la surcharge foncière, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette vente et charge Maître ANNEBICQUE de la rédaction des actes à venir.

POINT N°-20 – TARIFICIATION DES ENTREES DE LA PLAGE AUX COMMUNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES 3 FORETS – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT

Le conseil municipal à l'unanim

POINT N°-19 – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**Arrête la composition** de la commission consultative des services publics à sept membres répartis en quatre membres du Conseil Municipal et trois membres d'associations Adamoises présidées par le Maire ou son représentant,

**Nomme les membres** du Conseil Municipal et les associations choisies, à savoir :

Mme THABOUREY – Mme SALBERT – M. PASSANT – Mme RENOUE

L'association CALVA – l'association pour la protection des Berges de l'Oise et l'association Arc en Ciel  
Monsieur le Maire désigne Monsieur TARDIF pour le représenter au sein de cette association.

POINT N°-20 – CONCESSION POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES MARCHES – AVENANT DE PROLONGATION D'UNE ANNEE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORTEUR HUBERT TARDIF

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

Approuve la prolongation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés de la ville pour une période de un an et portant le montant la redevance mensuelle servie à la ville à 2 120 euros, pour tenir compte de la fin des amortissements en cours

POINT N°-21 – CONVENTION DE COMMODAT AVEC LA GENDARMERIE A CHEVAL – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

Accepte les mises à disposition et location au profit de la Gendarmerie à Cheval pour les appartements, locaux à usage de bureaux et de réserve de nourriture pour les chevaux sur différents sites de la ville et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces dossiers.

POINT N°-22 – ACQUISITION AMIABLE PAR LA VILLE DE LA PARCELLE AP 18 – LIEU-DIT « LES FOSSES » APPARTENANT AU LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE – RAPPORTEUR PHILIPPE LEBALLEUR

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

Accepte l'acquisition à titre gratuit auprès de la société du Logis Social du Val d'Oise du terrain cadastré section AP n°18 d'une contenance de 1 568 m<sup>2</sup>, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier et confie à Maître ANNEBICQUE la rédaction de l'acte à venir.



**POINT N°-23 – ACQUISITION A TITRE GRATUIT PAR LA VILLE DU LOT DE VOLUME CADASTRE SECTION AS 198, 199, 205 ET 206 APPARTENANT A LA SOCIETE CLOS DE VALICIEUX – RAPPORTEUR PHILIPPE LEBALLEUR**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

Accepte l'acquisition à titre gratuit auprès de la société CLOS DE VALICIEUX du volume : 2008P N°5749 dit lot de volume 3 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition et confie à Maître ANNEBICQUE la rédaction de tous les actes à venir

**POINT N°- 24– CESSION PAR LA VILLE D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUE AU 24 RUE SAINT LAZARE – RAPPORTEUR PHILIPPE LEBALLEUR**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

Approuve la cession par la ville à la SEMIA du local commercial situé au 24 rue Saint Lazare pour lequel la ville avait choisi d'user de son droit de préemption à l'occasion de son aliénation

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette vente et confie à Maître ANNEBICQUE la rédaction des actes à venir

*Madame GABUT, souhaite savoir si ce local est prévu pour être mis en vente ou en location. Monsieur le Maire indique que l'intérêt est bien évidemment la revente, mais faute acquéreur, la SEMIA peut rester propriétaire et percevoir les loyers.*

**POINT N°-25 – VALIDATION D’AVENANTS CONCERNANT LE MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES D’ASSURANCES – RAPPORTEUR HUBERT TARDIF**

**Le Conseil Municipal à l’unanimité,**

Autorise Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation pour le faire à signer les avenants n°1 et 2 (assurance flotte automobile et auto-mission) nécessaires du fait de ristourne enregistrant les mouvements de véhicules pour un montant de 819,37 € et d’une réactualisation de la cotisation 2010 en fonction du parc de véhicules pour un montant de 31 632 € ainsi que les avenants temporaires relatifs au lot n° 4 (assurances des œuvres d’art et des expositions) pour un montant de 5 803,52 € correspondants au montant des primes au titre des extensions de garantie temporaire liées aux expositions présentées.

**POINT N°-26 – AVENANT N°9 AU MARCHÉ D’ENTRETIEN DE L’ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE – RAPPORTEUR JEAN-DOMINIQUE GILLIS**

**Le Conseil Municipal à l’unanimité,**

approuve la passation de l’avenant n°9 au marché d’entretien de l’éclairage public et de la signalisation lumineuse conclu avec la société ETDE, pour la prise en charge de l’installation et de la mise en service de 32 mâts et luminaires, quartier de la Garenne, le titulaire ayant enregistré une élévation importante de son nombre d’interventions sur ce quartier, et les travaux qu’elle effectue pour y remédier ne parvenant pas à réduire le coût induit par ces déplacements et réparations,

*Madame RENOU indique que la baisse de consommation est une bonne chose avec la mise en place de l’agenda 21 et demande s’il ne serait pas possible de procéder à la mise en service d’un lampadaire sur deux la nuit. Elle souligne que dans le quartier de Cassan l’éclairage est mis en route dès 17 heures en période hivernale. Monsieur PASSANT lui indique que le système le plus efficace est une baisse de la luminosité évitant ainsi les zones de pénombre.*

*Monsieur GILLIS précise qu’à ce jour la majorité des armoires ont été restructurées. Il persiste quelques problèmes lors de la présence d’une couche nuageuse.*

*En 2009, le régulateur mis en place de 23 heures à 5 heures a permis une diminution de 30 à 40 % du budget de l’éclairage.*

*Monsieur GHEMMOUR fait remarquer que dans le secteur Garenne – Martin Pêcheur la route est très abîmée. Monsieur GILLIS lui indique qu’il est procédé dans cette rue à des reprises de voirie partielle.*

**POINT N°-27– AVENANTS N°1 AUX LOTS 1, 4 ET 9 DE L’OPERATION DE REHABILITATION DU CHATEAU CONTI ET AMENAGEMENTS DES ESPACES EXTERIEURS – RAPPORTEUR PHILIPPE LEBALLEUR**

**Le Conseil Municipal par 28 voix pour et 4 abstentions**

Approuve la passation des avenants 1 aux lots 1 pour la mise en œuvre d’une solution de nettoyage par hydro gommage pour un montant de 10 764 €TTC, au lot 4 pour des modifications touchant notamment les planchers lambris et l’installation d’une porte supplémentaire pour un montant de 1870.14 €TTC et le lot 6 pour une mise en place d’un câblage d’alimentation pour un montant de 3 730.32 € et autorise Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation pour le faire à signer les avenants correspondants avec les entreprises titulaires des lots concernés.

**POINT N°-28 – RAPPORT SUR L’EAU 2008 – RAPPORTEUR PHILIPPE LEBALLEUR**

**Le Conseil municipal prend acte du rapport sur l’eau 2008**

**POINT N°-29 – REGLEMENT INTERIEUR DES ASSISTANTES MATERNELLES - RAPPORTEUR MICHEL PASSANT**

**Le Conseil Municipal par 28 voix pour et 4 abstentions**

Approuve le règlement intérieur présenté en conformité à la réglementation du métier d’assistante maternelle présenté au Comité Technique Paritaire en date du 2 mars 2010 et adopté à l’unanimité. Ce règlement permet de définir le rôle les conditions d’accueil des enfants, de sécurité, d’alimentation, sorties, etc...

*Madame THIBAUT, souhaite connaître le nombre d’assistantes Maternelles et le nombre d’enfants accueillis, Monsieur PASSANT indique qu’elles sont au nombre de 26 pour 75 enfants accueilli. Il est, à noter une diminution du nombre d’enfants de l’Isle Adam.*

*Madame THIBAUT, rappelle que le groupe de la minorité avait voté contre le système de rémunération quand il avait été présenté au conseil municipal.*

**POINT N°-30 – NOMINATION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU JUMELAGE DE MARBACH – RAPPORTEUR YVES TREZIERES**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

Approuve pour répondre aux exigences des statuts de l'association qui prévoient la présence de 7 membres de droit au sein de son conseil d'Administration la nomination de quatre nouveaux membres : Mme LEONHARDT, M. DELAIS, Mme RENOU, Mme TELLIER. Mesdames GILLARDIN, MAZERI et Monsieur TREZIERES ayant été nommés lors du conseil municipal du 15 mars 2008.

**POINT N°-31 – CARTES DE BRUITS ETABLIES SUR LA VILLE DE L'ISLE ADAM – RAPPORTEUR HUBERT TARDIF**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- arrête les cartes de bruit  
telles que demandées par la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement à toutes les grandes aires urbaines (les agglomérations de plus de 100 000 habitants).

- dit qu'elles seront consultables sur le site internet de la ville : [www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)  
*Madame RENOU souhaite savoir s'il est possible de voir une carte de bruits. Monsieur TARDIF lui indique qu'un dossier est consultable en mairie et que les cartes sont mises à disposition.*

**POINT N°-32 – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA PROMESSE DE VENTE CONCLUE ENTRE LA VILLE ET FRANCE TERRE DANS LE CADRE DE LA CESSION DES PARCELLES AN N° 15 ET 16 SITUÉES RUE CHANTEPIE MANCIER – RAPPORTEUR PHILIPPE LEBALLEUR**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

Approuve la passation d'un avenant à la promesse de vente conclue le 22 décembre 2009, la date de dépôt du permis de construire n'ayant pu être respectée en raison de la mise en place de certains ajustements techniques sur le dossier, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la vente et confie à Maître ANNEBICQUE la rédaction des actes à venir ;

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Député Maire,

Axel PONIATOWSKI